



Mairie - 1 place F. Mitterrand - 58 140 Lormes
03.86.22.31.55. contactmairielormes@lormes.fr

PROCES VERBAL

COMMUNE DE LORMES

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAU CHINON

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

Date de la convocation : 11/09/2026

VOTES :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 18h00 le conseil municipal de la commune de Lormes, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de Lormes sous la présidence de M. Christian PAUL, Maire.

Étaient présents :

Christian PAUL, Patrick ROBERT, Eloïse CUDA, Jean-Luc BIERRY, Danièle PERROT, Martine GRANDJEAN, Patrick MACADRÉ, Florence SAUGERAS, Jean-Marc BOURGEOT.

Étaient absents : Joëlle DELFOSSE

Étaient excusés : Fabien BAZIN, Andrée LUTREAU, Caroline VANDENSCHRICK, Benoît Di MARCO, Sylvain VEREYCKEN-LAZOU.

Ont donné pouvoir : Fabien BAZIN à Florence SAUGERAS, Caroline VANDENSCHRICK à Eloïse CUDA, Benoît DI MARCO à Danièle PERROT, Andrée LUTREAU à Patrick ROBERT, Sylvain VEREYCKEN-LAZOU à Christian PAUL.

Secrétaire de séance : Florence SAUGERAS

Ordre du jour :

- 1/ Projet d'investissement pour la qualité et la sécurité de l'eau potable
- 2/ Point sur l'étang du Goulot
- 3/ Modifications au Plan Local d'Urbanisme
- 4/ Attribution de subvention et de gratification
- 5/ Achats de terrain
- 6/ Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- 7/ Annulation de dette
- 8/ Facturation Office National des Forêts
- 9/ Ressources humaines
- 10/ Décisions modificatives
- 11/ Information sur les chantiers
- 12/ Point sur les événements à venir : fête de la halle, séminaire, matinée des métiers, rencontres territoriales TZCLD
- 13/ Questions diverses

Informations sur les décisions du Maire.

- 1) Virement de crédit pour première étude Dépenses d'investissement 2312 Etang du Goulot : +6600€, 2031 Batiment Theureaux -6600€
- 2) Demande de subvention auprès de l'Union Européenne, au titre du financement des travaux permettant de sauvegarder la zone de biodiversité créée sur l'étang du Goulot à hauteur de 302 500 €
- 3) Virement de crédit changement imputation budgétaires pour les travaux des friches (2315 recettes +160 262.11€, 2312 Dépenses +160262.11€)
- 4) Attribution du marché pour l'attribution de l'aménagement du parking Porte Fouron, Il est décidé de notifier l'entreprise Bourgogne Travaux Public pour le lot unique du marché pour un montant HT de 69 049.55 € et TTC de 82 859.46 €.
- 5) Demande de subvention auprès de l'Etat (Fond Vert), au titre du financement des travaux permettant de sauvegarder la zone de biodiversité créée sur l'étang du Goulot à hauteur de 181 500 €

Election du/de la secrétaire de séance – Florence Saugeras

1/ Projet d'investissement pour la qualité et la sécurité de l'eau potable

La commune de Lormes fait face à des défis majeurs concernant la qualité et la quantité de l'eau distribuée à ses abonnés, notamment sur les secteurs de la Vallée et de Marnay. L'étude technico-économique, confiée au bureau d'études ARTELIA, vise à identifier des solutions pour garantir une eau conforme aux normes sanitaires en vigueur, tout en assurant une production et une distribution adaptées aux besoins locaux.

Les résultats de cette étude ont été rendus la semaine dernière, en voici une synthèse :

En moyenne, 115 051 m³ d'eau sont produits annuellement dont 76 185 m³ sont vendus, le besoin journalier est donc estimé à 315 m³. Le réseau est vieillissant, et reste fuyard, notamment sur la portion de Fadray. Son rendement s'est amélioré grâce aux travaux entrepris dans le plan pluriannuel. Il reste beaucoup à faire.

Les ressources disponibles de la commune sont les suivantes :

- **Forages du Triou** : production effective de 480 m³/j.
- **Source de Sonne** : production moyenne de 60 m³/j
- **Sources de Fadray** : production moyenne de 132 m³/j
- **Total des sources** : Environ 190 m³/j, insuffisant pour couvrir le besoin journalier de 315 m³.

La qualité de l'eau du forage du Triou révèle un dépassement de paramètre fréquent et l'eau est déclarée non conforme. Afin de fiabiliser durablement la qualité et la quantité de l'eau trois options ont été étudiées pour améliorer la situation.

Scénario 1 : interconnexion avec les unités de production voisines. Ecarté en raison du manque de garantie sur la pérennité de l'approvisionnement.

Scénario 2 : amélioration du système de mélange. Nécessité de recréer un réseau de 3,6 km pour garantir le mélange des eaux dans de bonnes conditions et aucune garantie actuelle sur l'efficacité du système.

Scénario 3 : installation d'une unité de traitement sur le forage du Triou (*scénario proposé pour être retenu*). Ce scénario permet de traiter les paramètres non conformes tout en sécurisant la production, sous réserve des investissements nécessaires et des contraintes techniques identifiées.

Estimatif financier : 519 000 € HT pour les travaux + 103 000 € HT (environ 20%) de frais annexes (maîtrise d'œuvre, achat de terrain, études etc...)

Subventions possibles : 40 % de l'Agence de l'Eau Seine Normandie soit 248 800 €. Autofinancement : 372 200 €

Prochaine étape : lancer la maîtrise d'œuvre avec ce bureau d'études (montant inférieur à 60 000 €), puis les travaux ensuite

Commentaire –

Concernant la qualité de l'eau, nous arrivons aujourd'hui à une étape importante. Dans les semaines à venir, l'Agence Régionale de Santé nous demande de suspendre la distribution de l'eau potable en raison des dépassements constatés. Dans l'attente d'une solution pérenne, nous mettons en place dès la semaine prochaine un point de distribution d'eau destinée à la consommation humaine. Cette organisation devra s'accompagner de vigilance et de responsabilité de la part de chacun afin d'éviter tout abus et de garantir un accès équitable pour l'ensemble des habitants.

Parallèlement, nous devons aujourd'hui prendre une décision essentielle pour l'avenir : le principe de réalisation d'une unité de traitement. Cet investissement nous permettra d'améliorer durablement la qualité de l'eau distribuée et de sécuriser l'alimentation en eau potable de notre commune sur le long terme. Il s'agit d'un choix structurant qui répond aux exigences sanitaires tout en préservant notre ressource et le service rendu à la population.

2/ Point sur l'étang du Goulot

Sous l'effet des brèches identifiées sous sa digue (et de l'évaporation liée à la canicule), l'étang du Goulot s'est progressivement asséché. Depuis les premiers symptômes, la commune, l'association et la fédération de pêche, les services de l'État se sont mobilisés en permanence pour gérer cette situation de façon responsable.

La cause essentielle de cette situation est en profondeur, à plus de 5 mètres sous la digue, comme l'ont révélé les sondages électriques. Ainsi les sécheresses successives ont effrité des couches géologiques, argileuses et autres, modifiant le trajet du cours d'eau. Aucune alerte n'avait été possible vu la nature de ce phénomène.

Cette situation exige que des décisions objectives puissent être prises pour effectuer la remise en état dans les meilleurs délais. Pour cela, une expertise doit être menée pour identifier les causes précises et les différentes méthodes possibles pour retrouver l'étanchéité de l'étang en profondeur. C'est un chantier complexe, avec des choix techniques à expertiser avec rigueur. Les autorisations préalables de la loi sur l'eau doivent également être réalisées en fonction de la nature des travaux.

Suite à notre marché de maîtrise d'œuvre, deux sociétés ont répondu.

L'analyse des offres est la suivante :

Valeur technique

Offre ANTEA

Points forts

- Société d'ingénierie de dimension nationale disposant de compétences reconnues en hydraulique, géotechnique et environnement.
- Méthodologie structurée avec un phasage détaillé de chaque étape de la mission.
- Capacité à mobiliser des ressources pluridisciplinaires pour un projet complexe.

Points de vigilance

- Coût significativement supérieur à l'autre offre.

Offre GEONOVATION

Points forts

- Bonne compréhension apparente des problématiques de l'étang du Goulot : fuites de la digue, investigations géotechniques, gestion du trop-plein, contraintes réglementaires et recherche de ressources en eau. Cette approche est explicitement décrite dans le courriel transmis par David Eberard.
- Réflexion déjà engagée sur des solutions techniques possibles, notamment la mise en place de palplanches.

Points de vigilance

- Offre incomplète
- Moins de garanties organisationnelles qu'un bureau d'études de taille nationale.
- Capacité à intégrer et à répondre à des enjeux liés à la loi sur l'eau et aux études environnementales à questionner

Prix

Candidat	Tranche ferme HT	Tranche conditionnelle HT	Total HT
ANTEA	34 210 €	61 240 €	95 450 €
GEONOVATION	15 500 €	24 000 €	39 500 €

- L'offre GEONOVATION est nettement moins onéreuse, mais est-elle complète au niveau des tarifs ?
- L'écart s'élève à environ 55 950 € HT.

Délais

ANTEA

- DIAG : octobre 2026
- APS/APD : novembre à mi-décembre 2026

- PRO-DCE : janvier à mi-février 2027
- ACT : mi-février à mi-avril 2027
- EXE/DET/AOR : avril à juillet 2027

GEONOVATION

- DIAG / APS / APD au 1er octobre 2026 ;
- PRO-DCE / EXE / ACT / DET / AOR / OPC achevés en février 2027.

Commentaire

Monsieur le Maire informe le conseil que des précisions complémentaires ont été sollicitées auprès des candidats concernant le calendrier prévisionnel de réalisation et le coût définitif de l'opération. Les premiers échanges font état d'une estimation de l'ordre de 670 000 € et confirment que la solution technique des palplanches apparaît aujourd'hui comme la plus adaptée, même si d'autres techniques, notamment les parois en coulis, ont également été évoquées par les bureaux d'études.

S'agissant des autorisations réglementaires, il est rappelé que les délais d'instruction dépendront notamment de l'avis de la Police de l'eau, dont les prescriptions pourront avoir une incidence sur le calendrier du projet. À ce stade, il n'est donc pas possible de garantir l'achèvement des travaux dans un délai permettant une remise en eau de l'étang dès 2027. Toutefois, dans cette hypothèse, les travaux devraient être terminés au plus tard à la fin de l'hiver 2027 afin de permettre un remplissage optimal.

En réponse aux questions du conseil, il est précisé que les futurs aménagements devraient permettre le maintien des usages actuels de la digue, sous réserve des préconisations du maître d'œuvre. Concernant le camping, des discussions seront poursuivies avec la Communauté de communes afin d'accompagner les exploitants impactés par la situation.

La question d'un éventuel curage de l'étang est également évoquée. Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de ne pas anticiper les décisions sur ce sujet. La vidange ayant été réalisée dans un contexte contraint, les conséquences environnementales, économiques et techniques d'un curage devront être analysées de manière approfondie avant toute orientation. Les avis demeurent partagés quant à son opportunité, notamment au regard de ses coûts et de ses impacts sur la biodiversité et les activités économiques concernées.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que le conseil municipal l'autorise à poursuivre les négociations avec les candidats et à retenir l'offre qui présentera les meilleures garanties techniques, financières et de délai pour la réalisation des études et le suivi des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3/ Modifications au Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de Lormes, s'appuyant sur le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L. 153-36 et suivants ainsi que R. 153-20 et suivants du code de l'urbanisme, et le PLU approuvé le 17 décembre 2018, propose d'engager une procédure de modification du règlement écrit et graphique du PLU.

Cette modification vise à :

- autoriser l'installation d'abris pour animaux en zone N ;
- permettre le changement de destination de bâtiments dans cette même zone ;

- créer un sous-secteur Nm dédié au maraîchage.

Les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ne sont pas remises en cause.

Le dossier sera mis à disposition du public, de l'exposé des motifs et des avis recueillis, pendant un mois, avec enregistrement des observations.

Définition des modalités de mise à disposition par le conseil municipal, communiquées au public au moins huit jours à l'avance.

Présentation du bilan de la consultation au conseil municipal, puis approbation du projet (éventuellement modifié) par délibération motivée.

Commentaire

Monsieur le Maire rappelle que la procédure engagée constitue une modification du document d'urbanisme et non une révision. Il précise que cette évolution porte sur des ajustements limités et ne remet pas en cause les orientations générales du document.

Il est également souligné que de nombreux secteurs ne sont pas concernés par cette procédure et que les zones visées ne sont pas ouvertes à l'urbanisation. Cette modification a uniquement pour objet d'apporter les adaptations nécessaires dans le respect du cadre réglementaire existant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette modification à l'unanimité.

4/ Attribution de subvention et de gratification

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA PLAQUE DES GOUTS

L'association La Plaque des goûts demande comme chaque année une subvention de fonctionnement de 1 500 €.

Adoption à l'unanimité.

GRATIFICATION PERSONNE BENEVOLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal, qu'une personne bénévole, en fin d'études, a été accueillie au secrétariat général de la Mairie pendant le mois de juin.

En raison de son investissement et de l'aide apportée au service, il propose de lui verser une gratification de 200€.

Adoption à l'unanimité.

5/ Achats de terrain

Parcelle située à l'Huis Morin – Parcelle N°53

Dans un premier temps, il s'agit de modifier la délibération précédemment prise pour la vente de la cour non cadastrée pour laquelle nous pensions qu'il fallait une enquête publique. Après approfondissement de ce dossier, il s'avère que l'emprise vendue correspond à une cour (non cadastrée) située entre deux bâtiments appartenant au même propriétaire, dont seul l'accès s'effectue par le chemin rural. Cette cour n'étant ni le chemin lui-même ni un accessoire indispensable à son assiette ou à son fonctionnement, la commune peut la céder selon les règles de droit commun applicables au domaine privé communal, sans procéder à l'enquête

publique L. 161-10. Cette parcelle n°53 sera rattachée à l'ensemble de la propriété du propriétaire soit les parcelles BE n°3 et 6

Adoption à l'unanimité.

Vente – parcelles BC16 et BC 111

La commune propose de se faire représenter par le notaire de l'acquéreur, soit maître Kowal à Corbigny.

Adoption à l'unanimité.

6/ Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le maire propose l'adoption du règlement du conseil municipal joint.

Adoption à l'unanimité.

7/ Annulation de dette

Un de nos locataires nous a fait part d'une difficulté pour honorer sa dette. Il s'est engagé à quitter le logement dans les meilleurs délais, celui-ci qui en vieillissant, ne répond plus aux critères de confort attendus pour une famille. Il nécessite donc un plan d'investissement pour travaux qui sera effectué dans les années à venir.

Il est proposé de consentir à une réduction de la dette due au titre des loyers (et non pas des charges de chauffage) à hauteur de 50%, ce qui représente 5 350 €.

Est-ce que la famille a fait la demande de FSL ? Le conseil municipal autorise sous réserve que le fonds FSL puisse prendre en charge.

Adoption à l'unanimité.

8/ Facturation Office National des Forêts

La commune mandate l'ONF pour établir et émettre, en son nom, les factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale, réalisées selon l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes groupées (article L. 214-7) sont exclues du mandat.

Monsieur le Maire propose de signer une convention qui entrerait en vigueur à la date de sa signature par les deux parties et resterait applicable pour la durée du mandat électoral du conseil municipal. Elle peut être révoquée à tout moment par délibération.

Adoption à l'unanimité.

9/ Ressources humaines

CHEF(FE) DE MISSION PETITE VILLE DE DEMAIN

Monsieur le Maire rappelle que la personne qui a occupé le poste de cheffe de projet petites villes de demain du secteur de Lormes depuis 2020 a démissionné en date du 31 août 2026 pour des raisons personnelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder au recrutement du nouveau chef(fe) de projet Petites Villes de Demain et à signer tout document relatif à cette embauche.

Commentaire

Monsieur le Maire rappelle que le programme Petites Villes de Demain constitue une opportunité majeure pour la commune. La mise à disposition d'un chargé de mission permet d'assurer le pilotage et la coordination de projets souvent complexes, nécessitant le suivi de nombreux partenaires institutionnels, techniques et financiers.

Au-delà de l'accompagnement administratif, ce poste joue un rôle essentiel dans la recherche de financements, le montage des dossiers de subvention, le suivi des études et la mise en œuvre des actions inscrites dans la stratégie de revitalisation du territoire. Il constitue un véritable levier pour faire aboutir des projets qui, faute de temps ou de moyens humains au sein des services municipaux, pourraient être retardés ou abandonnés.

Pour une commune de la taille de Lormes, disposer d'une ingénierie dédiée représente un atout important. Le chargé de mission permet de transformer les intentions et les ambitions du conseil municipal en réalisations concrètes, qu'il s'agisse d'habitat, de commerce, de mobilité, de cadre de vie, d'attractivité ou de transition écologique.

Le coût de cette mission doit ainsi être mis en regard des financements mobilisés, des projets accompagnés et du temps gagné pour les élus et les services. Il s'agit d'un investissement au service du développement de la commune et de son avenir.

Le conseil municipal souligne à l'unanimité l'intérêt de maintenir cette ingénierie territoriale, indispensable pour accompagner les projets structurants de la commune et saisir les opportunités de financement qui se présentent.

Adoption à l'unanimité.

INFORMATION - RECHERCHE D'UNE ALTERNANCE

Monsieur le Maire informe que nous sommes en cours de recherche des modalités qui nous permettraient d'embaucher un alternant (e) dans le domaine de la communication.

10/ Décisions modificatives

Décision modificative n°1 budget général reprise d'étude

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il convient d'intégrer les études aux chapitres 21 / 23 de l'actif de la commune lorsque celles-ci ont été suivies de travaux ce qui est le cas du tennis.

Pour cela, il convient d'ouvrir les crédits d'ordre nécessaires au transfert. A ce jour, 864 € figurent au compte 203 du budget général.

Il propose donc d'adopter la Décision modificative suivante pour les frais d'insertion du tennis couvert :

Section d'investissement Dépenses 041 - 2313 : + 864 €

Recettes 041 - 203 : + 864 €.

Adoption à l'unanimité.

Décision modificative n°2 budget général maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire informe le Conseil que 41 100 € sont à prévoir dans le cadre de l'étude pour la maîtrise d'œuvre de l'étang du Goulot.

Pour cela, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires sur le budget général.

Il propose donc d'adopter la décision modificative suivante :

Section d'investissement Dépenses Chapitre 23 compte 2313 (constructions): + 41 100 €

Recettes Chapitre 16 compte 1641 Emprunt : + 41 100 €.

Adoption à l'unanimité.

Décision modificative n°2 budget eau

En section de fonctionnement

Dépenses

6541 Créances admises en non valeur : 56.77€

6542 Créances admises éteintes : 114.16 €

624 transports de biens : -170.93€

Adoption à l'unanimité.

11/ Information sur les chantiers

Casino

Commerce : remise des clés le 28 septembre, ouverture en octobre (possiblement vacances).

Logements : disponibles en mars

Tennis

Prévision du hors d'air / hors d'eau avant la fin de l'année 2026.

Fin de chantier prévue à l'été 2027

Prêt à l'emploi

Chantier qui avance à bon rythme, fin prévue septembre 2027.

Commentaire :

Ce chantier sera destiné aux artisans

Parking rue porte fouron :

Travaux en novembre puis séchage / compactage / temps de repos en décembre.

Hestia logements rue porte fouron :

Prévision d'ouverture en février

Halle

Elle est terminée ! La fête ce sera le 25/09/2026

Gymnase. Les travaux commenceront avant la fin 2027.

Maison de santé : complexités architecturales pour répondre aux écoconditions. En attendant, 4 cabinets médicaux seront ouverts à la maison de santé.

12/ Point sur les événements à venir : fête de la halle, séminaire, matinée des métiers, rencontres territoriales TZCLD

A noter sur les agendas !

Fête de la halle : 25 septembre – 18h30

Séminaire des élus : 3 octobre 2026 8h30 (café-croissant), au programme :

9-10h : qu'est-ce qu'être élu : rappel de notions et appel à participation, comment on colore ensemble ce mandat. Et vos premières impressions.

10h-11h : réflexions sur des thématiques particulières (surprises !).

11h -12h : 5 min pour pitcher ma feuille de route.

12h-12h30 : temps convivial.

2^e Matinée des métiers « Aménagement, bâtiment, paysage »

Face aux difficultés de recrutement rencontrées par de nombreuses entreprises du bâtiment et du paysage, nous avons souhaité mettre en place une action concrète pour faire découvrir ces métiers, souvent méconnus mais pourtant essentiels à la vie et au développement de notre territoire.

Ce temps a pour ambition de créer une rencontre directe entre les professionnels, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion professionnelle. L'objectif n'est pas seulement de présenter des métiers, mais aussi de permettre aux participants de les découvrir de façon concrète à travers des démonstrations, des ateliers pratiques et des échanges avec les artisans

Cette initiative repose sur la conviction que les vocations naissent souvent de la rencontre avec des professionnels passionnés. En faisant découvrir la richesse, la diversité et les perspectives d'évolution des métiers du bâtiment et du paysage, nous souhaitons encourager de futurs parcours professionnels et contribuer à préparer les recrutements de demain.

Portée conjointement par des artisans du territoire, la municipalité de Lormes, la Communauté de Communes des Portes du Morvan, le Comité Local pour l'Emploi, ICI Morvan et le Campus Rural, cette démarche s'inscrit dans une volonté partagée de soutenir l'activité économique locale, de valoriser les savoir-faire du territoire et de favoriser l'insertion professionnelle.

Soyez ambassadeurs ! Date : Vendredi 16 octobre - Lieu : ICI Morvan à Lormes – à partir de 10h

Rencontres territoriales TZCLD 2 & 3 décembre

1 Programme prévisionnel

Le programme est susceptible d'évoluer en fonction du territoire accueillant et des actualités du projet.

Jour 1

- **12h30 - 13h30** : Déjeuner partagé avec le territoire accueillant et l'équipe du Fonds (pensez à prévoir votre pique-nique)

- **13h30 - 14h30** : Accueil café et émargement
- **14h30 - 15h30** : Parole du territoire sur l'histoire de son expérimentation
- **15h30 - 17h** : Ateliers
 - Pour les CLE : Comment l'expérience du projet TZ sur mon territoire peut ou doit contribuer à l'espace CLPE ?
 - Pour les EBE : Coopérations économiques et organisationnelles, comment intégrer mon entreprise dans l'écosystème local ?
- **17h15 - 18h30** : Actualités nationales / échanges
- **19h30** : Soirée conviviale (repas pris en charge par ETCLD)

Jour 2

- **9h - 10h30** : Visite de l'EBE
- **11h - 12h** : Une heure pour échanger avec un acteur local de l'ESS et s'inspirer de ses initiatives, outils, méthodes, etc.
- **12h - 13h30** : Déjeuner (pris en charge par ETCLD)
- **13h30 - 15h** : Ateliers de co-développement
- **15h - 16h** : Plénière - Échanges sur les "chantiers du futur"

13/ Questions diverses

ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire propose l'assemblée d'admettre en non-valeur (créances impossibles à recouvrer : insolvabilité, débiteur introuvable, ou montant trop faible) selon le détail figurant sur la liste jointe et à passer l'écriture au compte 6541 sur les budgets suivants, les sommes indiquées :

	À inscrire
Budget eau	2353.79€
Budget assainissement	461.47€
Budget Général	3325 €

Et d'admettre en créances éteintes (créance dont l'irrecouvrabilité découle d'une décision de justice extérieure et définitive) selon le détail figurant sur la liste jointe et à passer à l'écriture 6542 sur les budgets suivants les sommes indiquées :

	À inscrire
Budget eau	114.16€
Budget assainissement	75.61€

Adoption à l'unanimité.

Devenir de la Recycl

Monsieur le Maire indique que des échanges réguliers sont menés avec les propriétaires, qui souhaitent légitimement aboutir à la vente de ce bien.

Il rappelle que ce type d'opération s'inscrit dans une vision de long terme.

Compte tenu des enjeux techniques et financiers, ce dossier devra être conduit avec prudence et s'inscrire dans une stratégie de développement cohérente à l'échelle du territoire.

Devenir de la Maizon Lormoise

Monsieur le Maire informe le conseil que l'**Hôtel Perrault** a été acquis par la société **Maizon**, qui porte un projet de réhabilitation ambitieux répondant à plusieurs besoins du territoire.

Le projet prévoit, dans la partie arrière du bâtiment, la création de logements de petite taille de type T1 et T2, adaptés notamment aux besoins de logements temporaires ou de primo-installation. La partie principale du bâtiment serait quant à elle consacrée à un équipement à usages multiples, intégrant notamment un concept d'« internat rural » destiné à accueillir différents publics de manière souple et adaptée.

Cette opération répond à un enjeu identifié de longue date sur la commune : le manque d'offre locative flexible permettant d'accueillir des stagiaires, apprentis, salariés en mobilité, nouveaux habitants ou porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire.

Afin d'accompagner cette démarche d'intérêt local, la commune pourrait être amenée à participer à la future Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui assurera le portage et la gouvernance du projet. Cette participation permettrait à la collectivité de contribuer à un projet structurant pour l'attractivité résidentielle et économique de Lormes tout en associant partenaires publics et privés autour d'un objectif commun de revitalisation du centre-bourg.

La Chapelle du Vieux Chateau

Monsieur le Maire se félicite de la dynamique de mobilisation autour du projet. Grâce à la générosité des donateurs et au soutien de la Fondation du patrimoine, la collecte a désormais atteint 24 000 €, dont 12 000 € apportés par la Fondation du patrimoine au titre de son abondement.

Ce résultat témoigne de l'attachement des habitants, des partenaires et des mécènes à la préservation et à la valorisation du patrimoine communal. Il constitue un signal encourageant pour la poursuite du projet et démontre la capacité du territoire à se mobiliser collectivement autour d'un objectif d'intérêt général.

Le conseil municipal remercie l'ensemble des contributeurs pour leur engagement et leur soutien à cette opération.

QUESTIONS DES HABITANTS

Clôture de la séance à 20h30